

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1784

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et la société Verallia, dans le cadre de l'exposition "Rêver d'un autre monde" présentée au CHRD du 3 février au 29 mai 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1784 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION ET LA SOCIETE VERALLIA, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "REVER D'UN AUTRE MONDE" PRESENTEE AU CHRD DU 3 FEVRIER AU 29 MAI 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / CHRD a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Du 3 février au 29 mai 2016, le CHRD présente une exposition collective livrant différentes écritures sur le thème du voyage et de l'exil des migrants extra-européens, à travers une sélection de propositions artistiques. Parmi les œuvres présentées, l'artiste Barthélemy Togo exposera « Road to Exile II ». Verallia a manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition à travers la participation à la production de l'œuvre de Barthelemy Togo.

Ancienne filiale de Saint-Gobain, Verallia est le premier fabricant européen de bouteilles et autres pots en verre pour l'agroalimentaire. La sollicitation du CHRD concernant la mise à disposition de 500 bouteilles nécessaires à l'installation de l'œuvre d'art contemporain « Road to exile » constitue la deuxième expérience de ce type pour l'entreprise.

A ce titre, Verallia souhaite effectuer un don en nature d'une valeur de 500 €.

Les contreparties apportées à Verallia consisteront notamment :

- à inscrire le nom du Mécène sur l'ours (générique cimaise de sortie) de l'exposition : 50 € ;

- à remettre au Mécène 4 cartons d'invitation pour une personne au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 3 février 2016 : 50 €.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 100 euros et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / CHRD et Verallia, pour l'exposition « Rêver d'un autre monde » au CHRD du 3 février au 29 mai 2016 est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant au mécénat en nature seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6068.

4. Les recettes perçues au titre du mécénat en nature seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, nature 7713.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN